



# INFO SERVICES ÉDUCATIFS



## Et si l'évaluation supportait davantage l'apprentissage!

Dans un paradigme d'apprentissage, les deux fonctions de l'évaluation sont l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences.

Notre défi est d'utiliser l'évaluation pour réguler notre enseignement en fonction des apprentissages de nos élèves. Ces derniers en viendront alors à développer un processus d'autorégulation permettant de constamment s'améliorer.

Pour s'assurer que les apprentissages des élèves soient des plus solides, permettant ainsi leur préparation la plus optimale aux épreuves en cours d'année et aux épreuves obligatoires de fin d'année, il est important de s'accorder un temps de réflexion au regard de l'évaluation. Pour vous soutenir dans cette démarche, les *Infos Services éducatifs* suivants pourraient être consultés :

- [Octobre 2011](#) : *Planification et évaluation*
- [Novembre 2012](#) : *L'évaluation*
- [Janvier 2013](#) : *Célébrer les erreurs*
- [Octobre 2013](#) : *Être évalué pour mieux apprendre*
- [Octobre 2014](#) : *L'évaluation mérite réflexion*

Trouvez d'autres informations dans l'article  
« *Petites vidéos concernant l'évaluation* »  
sur le blogue des Services éducatifs :

[www.blogue.nordtic.net](http://www.blogue.nordtic.net)



## **Évaluation comme fonction d'aide à l'apprentissage**

Il y a un lien étroit entre la démarche d'apprentissage de l'élève et la démarche pédagogique de l'enseignant à travers ce processus d'évaluation comme aide à l'apprentissage. D'un côté, l'enseignant vérifie comment ses interventions ont agi sur les apprentissages des élèves et les ajuste au besoin. Il communique aux élèves ses observations sur leurs forces et leurs faiblesses et il leur propose des mesures d'enrichissement et de soutien appropriées. Ainsi, l'élève utilise cette rétroaction pour graduellement prendre en charge ses apprentissages.

## **Évaluation comme fonction de reconnaissance des compétences**

En référence aux exigences prescrites par les programmes, l'évaluation vise à rendre compte du niveau de développement des compétences qui ont fait l'objet d'apprentissages durant une période donnée. Il s'agit de vérifier jusqu'à quel point l'élève satisfait à ces exigences.

## **La complémentarité des fonctions de l'évaluation**

Bien que les différentes fonctions de l'évaluation revêtent des caractéristiques distinctes, elles doivent être perçues comme complémentaires. En effet, ces différentes formes d'évaluation peuvent toutes contribuer, à leur façon, à la réussite de tous les élèves. Cependant, on doit se concentrer sur l'évaluation en vue de favoriser l'apprentissage. Par ailleurs, celle qui vise la reconnaissance des compétences doit mener à des décisions et à des actions qui vont permettre, au besoin, de soutenir l'élève dans ses apprentissages.



## En préparation aux épreuves ministérielles de fin d'année pour les classes multiniveaux au primaire

Comme l'an passé, les enseignants d'une classe multiniveaux auront la possibilité d'administrer l'épreuve ministérielle de fin de cycle aux élèves de la première année du cycle. Toutefois, il faut prendre en considération que si l'épreuve ministérielle est administrée aux élèves de 3<sup>e</sup> année ou de 5<sup>e</sup> année, il faut ajuster la passation et l'évaluation en fonction du niveau des élèves puisque c'est une épreuve de fin de cycle. Les conseillères pédagogiques peuvent vous soutenir dans ces ajustements.

Voici un extrait de la conférence téléphonique du 9 février 2015 avec la Direction de la sanction des études :

### **Administration des épreuves obligatoires dans les classes multiprogrammes**

- *Seuls les élèves qui ont suivi le programme correspondant au niveau de l'épreuve sont soumis au caractère obligatoire de celle-ci.*
- *Pour les autres élèves, l'enseignant peut leur administrer l'épreuve avec les ajustements requis notamment pour la correction de celle-ci.*

Nous vous invitons donc, dès maintenant, à avoir une réflexion en équipe-école pour faire des choix d'aménagement lors des épreuves. Par exemple, prévoir un horaire différent pour séparer les deux niveaux d'enseignement de la classe si les élèves de la 1<sup>re</sup> année du cycle ne font pas l'épreuve ou regrouper les élèves de l'école qui ne font pas d'épreuves.

### **La passation des épreuves**

Un guide d'administration et de correction accompagne chaque épreuve ministérielle et permet d'encadrer, de façon uniforme, la passation des épreuves aux élèves. On y indique les conditions de passation telles que la durée de chaque phase, le matériel autorisé ainsi que le type de soutien à apporter qui n'influence pas le jugement. **Ces conditions de passation alors respectées permettront de rendre les tâches d'évaluation valides.**

### **Un levier pour soutenir l'apprentissage**

À chaque année, les Services éducatifs procèdent à l'analyse des données des épreuves obligatoires. Cette analyse permet de soulever des pistes d'intervention pédagogique efficace en classe et ainsi soutenir la réussite des élèves dans tout leur parcours scolaire. Ces pistes ont été présentées aux directions d'établissement qui peuvent vous en faire part.



## Session d'examen de mai-juin 2016

### ÉPREUVES OBLIGATOIRES 20% DU RÉSULTAT

#### Primaire

##### **Français lecture**

2<sup>e</sup> cycle : 26 et 27 mai 2016

3<sup>e</sup> cycle : 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2016

##### **Français écriture**

2<sup>e</sup> cycle : Du 7 au 9 juin 2016

3<sup>e</sup> cycle : 8 et 9 juin 2016

##### **Mathématique**

3<sup>e</sup> cycle : À compter du 24 mai 2016

#### Secondaire

##### **Français écriture**

##### **1<sup>er</sup> cycle :**

Du 5 au 17 mai 2016, activités préparatoires  
18 mai 2016, 9 h à 12 h, épreuve

### ÉPREUVES UNIQUES 50% DU RÉSULTAT

#### 4e secondaire

##### **Mathématique Technico-sciences et Sciences naturelles**

14 juin 2016, 9 h à 12 h, raisonner

##### **Histoire et éducation à la citoyenneté**

15 juin 2016, 9 h à 12 h

##### **Science et technologie et Applications technologiques et scientifiques**

20 juin 2016, 9 h à 12 h, épreuve écrite

##### **Mathématique Culture, société et technique**

21 juin 2016, 9 h à 12 h, raisonner

### ÉPREUVES UNIQUES 50% DU RÉSULTAT

#### 5e secondaire

##### **Français écriture**

28 avril 2016, remise du dossier préparatoire

5 mai 2016, 9 h à 12 h 15, tâche d'écriture

##### **Anglais, langue seconde**

Du 16 mai au 8 juin 2016, tâche préparatoire et interaction orale

9 juin 2016, 9 h à 11 h, production écrite

## LES ÉPREUVES RENDUES OBLIGATOIRES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

**Primaire** : Français et mathématique – Fin du 1<sup>er</sup> cycle  
Mathématique – Fin du 2<sup>e</sup> cycle

**Secondaire** : Mathématique – Épreuve en 3<sup>e</sup> secondaire

La valeur des épreuves de la CSLA a été établie à **20% du résultat de la 3<sup>e</sup> étape** par notre commission scolaire. Cette valeur est inscrite dans les normes et modalités de chacune des écoles.

